

POLE AUTOMOBILE

TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE

CARROSSIER PEINTRE en 2 ans

Parole d'apprenti : " Finalise ta formation, gagne en perfection "

www.cfmda.fr
stoerke@cfdmda.fr
5 rue de la Sablière
26250 LIVRON SUR DROME

04 75 61 69 55

Mis à jour le 11/12/25



PUBLIC

Éligible au contrat d'apprentissage

Être âgé de 15 à 29 ans au début du contrat d'apprentissage.
Sans limite d'âge : être reconnu travailleur handicapé OU
en cas de création ou reprise d'entreprise.

Prérequis : être titulaire du CAP Carrossier Automobile ou du
Bac Pro Carrossier Peintre automobile

DUREE ET MODALITE DE LA FORMATION

Formation de 953,50 heures sur 2 ans.

Alternance : 2 semaines en entreprise / 1 semaine au CFA
(35h/semaine).

Classe de 12 alternants.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Ateliers équipés. Salles informatiques.

Centre de ressources : ordinateurs, documentations, annales,
sujets d'examens.

Le 1er équipement professionnel est fourni au démarrage de la
formation.

Les EPI (Equipements de Protection Individuelle) doivent être
fournis par l'employeur pour les apprentis.

COUT DE LA FORMATION

Formation gratuite et rémunérée prise en charge par l'OPCO de
l'entreprise sous contrat d'apprentissage.

NATURE DU DIPLOME

Examen de la branche automobile de niveau 4

RNCP 36200

Nom du certificateur : ANFA

Date début certification : 25/02/2022

MODALITE D'EVALUATION

11 mises en situation professionnelle et 6 questionnaires

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Le Carrossier Peintre réalise l'ensemble des interventions de
carrosserie et peinture.

Son activité inclut le diagnostic des déformations d'un véhicule
accidenté, ainsi que les interventions sur éléments de structure.

Elle comporte également la réalisation de l'ensemble d'une
intervention en peinture : de la préparation des surfaces à
l'application des couches de finition.

ACTIVITES VISEES :

Activités techniques en Carrosserie.

Remplacement, ajustage et réglage de tous types d'éléments
(amovibles, soudés, collés, sertis...)

Réalisation des travaux de sellerie nécessaires à l'intervention
(sièges, garnitures)

Remise en forme d'éléments de carrosserie

Remplacement ou réparation de tout vitrage

Contrôle des déformations d'un véhicule, interventions sur
éléments de structure

Dépose-repose ou remplacement d'organes mécaniques,
d'éléments d'habillage (planches de bord...), d'organes électriques
et électroniques nécessaires à l'intervention soumise
éventuellement à réglementation.

*Maîtrise des techniques de mesure, d'interventions sur éléments de
structure, de soudage.*

Organisation et gestion de l'intervention.

Planification de l'intervention

Utilisation de la documentation technique

Agencement et entretien poste de travail et outillage

Application des procédures qualité en vigueur

Etablissement de tout document d'atelier utile

Appui technique aux salariés de l'atelier, tutorat de jeunes en
formation alternée

Peinture.

Protection et traitements de surfaces.

Masticage, ponçage, marouflage, apprêtage.

Réfection d'éléments composites.

Détermination et réalisation de la teinte à appliquer, application
sous-couches et couches finition.

Gestion du stock de produits peinture.

Mise à jour et classement de la documentation technique.

Conseils techniques et d'utilisation à la clientèle.

Participation à l'expertise.

CONTENU DE LA FORMATION

- Conseil technique en carrosserie peinture
- Dépose et repose d'éléments amovibles
- Remplacement et réparation de vitrage
- Remise en forme d'éléments de carrosserie
- Dépose et repose des éléments mécaniques et électroniques
- Contrôle et intervention sur les éléments de structure
- Dépose et repose d'éléments inamovibles
- Préparation de surfaces
- Réparation des matériaux composites
- Colorimétrie et gestion des stocks produits
- Application peinture

POURSUITES DE FORMATION

- BTS Construction et aménagement de véhicules

Le Carrossier-Peintre peut exercer son activité en

- Entreprises spécialisées (véhicule particulier, utilitaire ou industriel)
- Concessions et succursales VP, VI
- Entreprises spécialisées en carrosserie
- Agents de marque, proposant l'activité de carrosserie-peinture

La carrosserie-peinture peut s'exercer en activité :

- Principale chez un artisan carrossier, affilié ou non à un réseau
- Secondaire dans une entreprise des réseaux constructeurs (réparateurs agréés de niveau 1 ; concessions ou Réparateurs agréés de niveau 2 ; agents ou en MRA - Mécanicien Réparateur Automobile)

CANDIDATURE et DELAIS D'ACCES

Vous pouvez candidater à partir du mois de novembre en vous connectant sur notre site :

www.cfmda.fr, onglet : "Candidature à la formation".

Ce qui vous permet de bénéficier d'offres d'apprentissage de nos entreprises partenaires.

Le démarrage de la formation se fera sur le 1er trimestre de l'année scolaire. L'inscription se fera sous réserve de places disponibles à la signature d'une convention de stage. Si la formation atteint sa capacité maximale, une liste d'attente sera ouverte.

Le calendrier sera fourni après inscription définitive. Le service développement et l'assistante formation accompagnent les candidats et les entreprises dans la signature d'une convention de stage.

HANDICAP / ACCESSIBILITE



Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations merci de consulter notre site, rubrique : « Dispositif d'accompagnement des apprenants porteurs de handicap »

LES TAUX ET RATIOS

Les taux et les ratios de la formation sont disponibles sur le site du CFMDA dans la rubrique : « Taux et Ratios ».

INFOS PRATIQUES

Restauration sur place

Lignes de bus directes par KEOLIS

Casiers

